

Conditions générales du camping de Pont Astier***

Le locataire signataire du présent contrat, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

CONDITIONS DE LOCATION ET DE RESERVATION D'EMPLACEMENT

Toutes les locations sont non fumeur.

Apporter draps, torchons, serviettes et produits d'entretien.

Les heures d'arrivées pour les locations sont de 14h30 à 19h le premier jour et devront être libérés entre 8h30 et 10h le dernier jour après vérification de l'état du locatif.

Les heures d'arrivées pour les emplacements sont de 10h à 12h et de 14h30 à 19h.

Le solde de la location (mobilhome ou tente) sera versé au plus tard **un mois avant le début du séjour**, et une caution de 300€, plus 50€ pour le ménage sera réglé le jour d'arrivée par chèque ou espèce. Il ne sera tenu compte de vos absences éventuelles durant votre séjour.

Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.

Pour la location des mobilhomes il est **impératif** de respecter le nombre de personnes par rapport à la capacité du mobilhome. **Toutes personnes supplémentaires se verra refuser l'accès au camping et l'annulation de la réservation, sans remboursement.**

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un

usage conforme à la destination des lieux

La location ou l'emplacement sera attribué en fonction de notre planning, en tenant compte du modèle disponible choisi à la date de votre séjour.

Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du camping. Elles ne peuvent être ni garanties, ni exigées.

Conditions particulières réservation de groupe

Pour les locatifs :

En cas de locations multiples (mariage, réunion familiales...) parfois source de nuisances par le passé, la direction se donne la possibilité d'utiliser la caution de 300€ pour dédommager des clients voisins gênés par le bruit (remboursement de leur nuit) ou se dédommager elle-même pour s'être déplacée après 23 heures afin de rappeler les règles de vie en camping (un forfait de 50€ est dans ce cas déduit de la caution).

Pour les emplacements :

En cas de réservations d'emplacements multiples (groupes, famille, association) parfois source de nuisances par le passé, la direction se donne la possibilité de demander une caution de 300€ par emplacement pour dédommager des clients voisins gênés par le bruit (remboursement de leur nuit) ou se dédommager elle-même pour s'être déplacée après 23 heures afin de rappeler les règles de vie en camping (un forfait de 50€ est dans ce cas déduit de la caution).

DELAI DE RETRACTATION

En vertu de l'article L121-21-8 loi du 2014-344 du code de la consommation l'ensemble des services et prestations proposés par le Camping de Pont Astier, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de services d'hébergement commandés sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-après.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1 Modification de votre réservation

Le client peut, demander la modification de son séjour (dates et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2 Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

Nous gardons un emplacement réservé pendant 24 heures, à partir de la date prévue de votre arrivée, passé ce délai, nous en disposerons.

Les sommes versées ne seront pas remboursés. En cas de retard, le campeur doit obligatoirement en informer le camping.

3 Annulation du fait du Camping de Pont Astier

En cas d'annulation du fait du Camping de Pont Astier, les sommes versées seront totalement remboursées sauf en cas de force majeure. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4 Annulation du fait du campeur

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre

recommandée avec accusé de réception) auprès de l'établissement. En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

En cas d'annulation jusqu'à 12 semaines avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de dossier.

En cas de désistement entre 12 et 6 semaines avant la date d'arrivée prévue, 50% de l'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de dossier.

Passé ce délai, ou après le 15 juin, les sommes versées resteront acquises au camping.

Dans tous les cas, les frais de dossier resteront acquis.

ETAT DES LIEUX, CAUTION POUR LES LOCATIONS

Un inventaire des lieux sera fait en présence du locataire et du propriétaire au début et à la fin du séjour. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le jour du départ, cet inventaire s'effectue entre 8h30 et 10h, sauf accord préalable avec le propriétaire. La caution sera remboursée au locataire après l'inventaire du jour de départ, déduction faite des éventuelles pertes, détériorations ou du coût de remise en état des lieux y compris du nettoyage. Une somme forfaitaire de 50€ sera retenue, si la location n'est pas rendue en parfait état de propreté. En cas de départ anticipé empêchant l'inventaire, le jour même du départ du locataire, la caution est renvoyée par le propriétaire, dans un délai n'excédant pas une semaine.

ASSURANCE

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat type villégiature pour ces différents risques.

ANIMAUX

Tous les animaux doivent avoir leur carnet de vaccinations à jour (carnet devra être présenté au propriétaire du camping).

Tous les chiens doivent être tenus en laisse dans le camping.

Tous les besoins naturels de vos animaux doivent être ramassés et jetés dans les poubelles à l'entrée du camping (un dédommagement pourra être réclamé au propriétaire de l'animal en cas de non respect des règles d'hygiène de 20€).

Les animaux sont interdits à la piscine.

Il est **interdit** de laisser seul les animaux dans les locations.

SERVICES PROPOSES PAYANTS

1 lave-linge (5€)

1 sèche-linge (5€)

bar, restauration.

Wifi gratuite

IMAGE

Vous autorisez le Camping de Pont Astier, ainsi que tout professionnel engagé par le camping, à vous photographier où vous filmer pendant votre séjour, et à exploiter lesdites images, vidéos et enregistrements sur tous supports (notamment sur le site internet, la page Facebook, les supports de présentation et de promotion du camping).

Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de l'établissement et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

LA DIRECTION